



## Explication des expressions employées dans les critères d'évaluation

Le présent document explique comment le BSIF a l'intention d'interpréter les expressions employées dans les critères d'évaluation. Les explications reposent sur le Cadre de surveillance et les critères d'évaluation.

### **Activités d'envergure**

Conformément au Cadre de surveillance, cette expression s'entend des activités qui sont importantes pour les opérations et les stratégies d'une institution. Il peut s'agir de secteurs d'activité, de services opérationnels ou d'autres processus visant l'ensemble de l'institution tels que les opérations de trésorerie ou la technologie de l'information. En règle générale, le BSIF regroupe les activités d'une institution d'une façon conforme à la structure et à la gestion de l'institution.

### **Atténué sensiblement**

L'expression « atténué sensiblement » employée dans le contexte de la définition du risque net global signifie que l'institution gère les risques de façon suffisamment efficace pour que la probabilité de répercussions négatives importantes sur son capital et ses bénéfices soit inférieure à la moyenne.

### **Dépasse raisonnablement**

La mesure dans laquelle la suffisance du capital « dépasse raisonnablement » les niveaux cibles établis par le BSIF est déterminée en fonction du niveau de capitalisation de chaque institution et de sa cote de risque net global. Elle varie en fonction de la volatilité des bénéfices et de la susceptibilité de l'institution aux pertes inattendues. La marge qui dépasse les niveaux cibles du BSIF doit être suffisamment importante pour pouvoir tenir compte de cette volatilité et de cette susceptibilité aux pertes inattendues.

<b>Examens indépendants</b>	Il s'agit d'examens périodiques des fonctions de contrôle (supervision) de la gestion des risques effectués par une personne ou un groupe indépendant de la fonction visée par l'examen. Le besoin de tels examens et leur fréquence dépendent de la taille et de la complexité d'une institution et sont à la discrétion de l'institution. Les examens indépendants ne sont habituellement pas effectués dans les institutions de taille plus restreinte, étant donné que la haute direction et le conseil d'administration sont suffisamment informés pour rendre de tels examens inutiles. Les examens peuvent être menés à l'interne (p. ex., par la fonction Vérification interne) ou par un expert-conseil de l'extérieur, selon les objectifs visés et la disponibilité des spécialistes et des ressources nécessaires.
<b>Exigences</b>	Les « exigences » sont déterminées en fonction du profil de risque de chaque institution, dans le contexte de sa sécurité et de sa stabilité.
<b>Haute direction</b>	La haute direction s'entend des personnes chargées de superviser la gestion efficace des activités de l'institution. Ces personnes ont souvent des attributions en matière d'élaboration de politiques. Vu que le Cadre de surveillance et les critères d'évaluation s'appliquent à toutes les institutions, quelle qu'en soit la nature ou la taille, le nombre de membres de la haute direction et leurs titres varient en fonction de la taille et de la complexité de l'institution et de la façon dont elle est organisée.
<b>Importance relative</b>	L'« importance relative » est une mesure de l'importance des activités d'une institution par rapport à l'atteinte de ses objectifs commerciaux. Il s'agit d'une notion prospective à plusieurs dimensions, qui tient compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs. Il faut absolument faire preuve d'un jugement sûr et éclairé pour déterminer l'importance relative.
<b>Indépendance</b>	L'« indépendance » d'une fonction de contrôle (supervision) de la gestion du risque signifie qu'elle n'est pas assujettie à l'influence induite de la Gestion opérationnelle dans les secteurs qu'elle supervise, ni ne participe directement à la gestion ou à l'exécution des activités dans ces secteurs. Pour être efficace, une fonction de supervision doit être indépendante du ministère, du processus ou de l'activité qu'elle est chargée de superviser.

<b>Indicateurs clés</b>	Les « indicateurs clés » sont des repères qu'utilisent normalement les institutions et le BSIF pour mesurer le rendement opérationnel. Ils varient d'un secteur à l'autre et comprennent des mesures telles que le rendement des capitaux propres, le rendement de l'actif, le RCI, les rapports sinistres-primés, le rapport des frais généraux au rendement et le rapport de la production au maintien en poste.
<b>Maîtrise bien la situation</b>	Cette expression s'entend de l'état d'une institution qui est assujettie à une régie interne efficace, qui exerce ses activités dans un contexte de contrôle approprié, assorti de processus efficaces de gestion stratégique et de gestion des risques, et qui a fait preuve de la capacité et de la volonté de cerner les lacunes importantes au chapitre du contrôle et de les combler le plus rapidement possible.
<b>Niveaux cibles</b>	« Niveaux cibles » du capital réglementaire s'entend du niveau de capital auquel s'attend le BSIF pour un type particulier d'institution ou pour une institution particulière.
<b>Politique</b>	Le terme « politique » s'entend des principes directeurs qui guident une institution dans l'exercice de ses activités. Les pratiques régulières ou habituelles d'une institution sont une manifestation de ces principes, qu'ils soient établis par écrit ou non.
<b>Politique de communication et de divulgation</b>	La « politique de communication et de divulgation » d'une institution comprend habituellement un vaste cadre de gestion des relations avec les intervenants. La politique porterait non seulement sur les pratiques de divulgation financière, mais aussi sur la communication de situations dignes d'être signalées.
<b>Pratiques généralement reconnues de l'industrie</b>	L'expression « pratiques généralement reconnues de [...] » ne renvoie pas à des normes codifiées, mais aux pratiques en vigueur, selon les observations du BSIF, dans les institutions de taille et de complexité comparables au sein de l'industrie, et que le BSIF juge acceptables (et qui sont conformes aux exigences juridiques et réglementaires) Le degré de complexité des pratiques de supervision d'une institution dépend de la nature, de la portée, de la complexité et du profil de risque de ses activités.

**Probabilité  
moyenne**

Dans le contexte du risque global net, on entend par « probabilité moyenne » ce à quoi on peut s'attendre, dans la plupart des cas, dans une institution bien gérée. Il ne s'agit pas d'une mesure quantitative, mais bien d'une évaluation de la probabilité de répercussions négatives importantes que le surveillant établit en fonction de sa compréhension de l'institution et de l'industrie dans laquelle elle évolue.

**Situations  
moyennement  
négatives**

La plupart des évaluations effectuées en vertu de Cadre de surveillance sont de nature qualitative et se fondent sur les opinions éclairées des surveillants. Ces évaluations tiennent compte du contexte économique, des conditions qui prévalent dans l'industrie et de la situation particulière de l'institution. « Moyennement » s'entend de ce à quoi on peut s'attendre en temps normal.

**« suffisance de »,  
« pertinence de » et  
« mesure dans  
laquelle »**

Ces expressions sont employées afin de permettre aux surveillants d'adapter les critères d'évaluation à la nature, à la portée, à la complexité et au profil de risque de chaque institution. Ces expressions obligent les surveillants à faire preuve d'un jugement sûr et éclairé dans l'application des critères à la situation particulière de chaque institution. Une telle démarche est nécessaire parce que les critères d'évaluation, tout comme le Cadre de surveillance, sont conçus de manière à s'appliquer à toutes les institutions surveillées par le BSIF, quelle qu'en soit la nature ou la taille.